

## Nos boursières en carrière

Depuis la création du fonds de la fondation AFDU-Québec, en 1992, plusieurs centaines de milliers de dollars ont été octroyés à des femmes désireuses de faire des études supérieures. Qu'est-il advenu d'elles une fois leur formation complétée? Curieuses de connaître leur devenir, nous sommes allées à leur recherche. Nous en avons retrouvé quelques-unes. Nous sommes allées à leur rencontre et leur avons sollicité un témoignage. Ensemble, nous avons tenté de refaire le parcours scolaire et professionnel qu'elles ont mené. C'est l'objet de cette chronique. Souhaitons à nos lectrices que celle-ci nourrisse leur intérêt et suscite leur engagement. Espérons aussi qu'elle inspire nos jeunes boursières encore aux études.

### De constance et de persévérance



Si nos anciennes se suivent, elles ne se ressemblent pas. Certaines présentent des parcours très sinueux alors que d'autres savent depuis toujours ce qu'elles désirent faire dans la vie. Celles-là mettront toute leur énergie à réaliser ce rêve de jeunesse. C'est le cas de Nancy Grondin, avocate-conseil au ministère de la Justice.

De justice, elle a toujours rêvé. Après avoir quelque temps songé à devenir policière, elle a rapidement mis le cap sur le droit et l'a maintenu sans déroger pendant tout son cursus.

#### Entrevue menée par France Rémillard

F. R. : madame Grondin, en lisant votre cv, je constate que depuis 35 ans vous avez roulé votre bosse dans le champ du droit qui en est un très vaste. Vous en êtes arrivée à en maîtriser une certaine partie. Mais d'abord, qu'étiez-vous avant d'arriver à la faculté de droit en 1989 pour entreprendre le baccalauréat ?

#### **Choix de carrière**

N. G. : Dans mon bottin du secondaire, déjà j'avais inscrit ma ferme intention de me diriger vers le droit. J'étais sensible aux injustices et je rêvais d'égalité et surtout d'égalité des sexes. Je voulais réussir précisément dans le domaine du droit parce qu'à l'époque il était encore une chasse gardée masculine. Je désirais démontrer qu'une femme pouvait très bien réussir dans cette discipline. Même si mon choix était loin de réjouir mon paternel, j'ai au moins pu compter sur la complicité discrète de ma mère. Arrivée au baccalauréat de la faculté de droit, j'avais la ferme intention de prendre mes marques.

F. R. : Et vos marques vous les avez prises, si bien qu'on vous a remarqué, semble-t-il. Déjà au premier cycle le professeur de droit émérite Denis Lemieux vous a choisie comme assistante. Comment cela a-t-il affecté le reste de votre parcours ?

N. G. : Justement, M<sup>e</sup> Lemieux qui a supervisé mon travail comme assistante de recherche pendant deux ans était en droit administratif. Il a été mon mentor. J'ai ensuite poursuivi dans cette branche du droit en choisissant pour stage du Barreau la Direction du droit administratif du ministère de la Justice sous la supervision de M<sup>e</sup> André Gaudreau et Lyne Martineau. Et me voici encore 35 ans plus tard avocate-conseil à la Direction du droit administratif et des affaires juridiques à ce même au ministère Justice, la boucle s'est refermée.

Le droit administratif dont l'adjectif « administratif » renvoie ici exclusivement à l'administration publique, et non pas à l'administration d'une société ou d'un organisme de nature privée. Il s'agit donc de l'ensemble des règles qui régissent les relations entre les personnes et les composantes de l'administration publique, ou de ces composantes entre elles.

F. R. : Je remarque que vous avez très peu exercé dans des bureaux de pratique privée. Pourquoi ?

N. G. : J'ai été associée nominale pendant une année dans un cabinet. J'avoue que ce n'était pas facile et il y avait peu de postes disponibles, tant au privé qu'au public à cette époque. C'est pourquoi pendant deux ans, j'ai travaillé comme arrêtiste et ensuite comme réviseure pour un éditeur juridique.

L'arrêtiste rédige le résumé des jugements. Ces résumés servent à orienter les recherches en droit. La réviseure est d'un niveau de compétence supérieure puisqu'elle s'assure de la justesse des arrêtés avant publication.

Ce travail ne m'assurait pas le minimum vital. J'ai dû pendant quelques années donner des cours de conditionnement physique, quatre soirs par semaine, pour arriver à boucler mes fins de mois.

### **Retour aux études**

N. G. : Devant la pénurie d'emplois qui sévissait dans les années 90, j'ai décidé d'entreprendre un diplôme d'études supérieures en France. Alors que j'étais acceptée à l'Université d'Aix-Marseille, j'ai fait la rencontre de l'homme de ma vie, celui avec qui je partage mes jours et qui allait devenir le père de mes enfants. J'ai donc décidé plutôt d'entreprendre une maîtrise en droit public avec mémoire. Après l'obtention de mon diplôme, la France m'appelait toujours. Bon joueur, mon conjoint m'a encouragée à poursuivre mon rêve sans lui outre-Atlantique. Je suis donc partie travailler dans un cabinet parisien en droit du travail pendant 3 mois. Une fois ce rêve réalisé, je suis revenue à Québec.

### **Bourse AFDU**

F. R. : Et c'est à ce moment, en 1993, que vous avez été gratifiée d'une bourse de l'AFDU. Je constate que pour cette maîtrise vous avez cumulé un certain nombre de bourses, 4 au moins. Quelle était votre motivation pour demander une bourse à l'AFDU ? À quoi vous a-t-elle servi ?

J'étais alors à l'affût de tous les soutiens financiers disponibles. La bourse de l'AFDU est arrivée la première. Elle a constitué un stimulus important dans mon désir d'entreprendre cette maîtrise. Les autres ont suivi. De plus, j'ai obtenu une charge de cours, ce qui est exceptionnel pour une étudiante du 2<sup>e</sup> cycle. À cela s'ajoutaient des contrats de recherches pour différents professeurs. J'ai finalement pu laisser mes cours de conditionnement physique pour m'immerger dans le droit. J'ai travaillé pour plusieurs d'entre eux tout en faisant ma scolarité.

Je garde de ma vie universitaire un souvenir heureux d'autant que j'ai été généreusement confortée par Anne Robinson, professeure de droit et féministe affirmée.

### **Embûche**

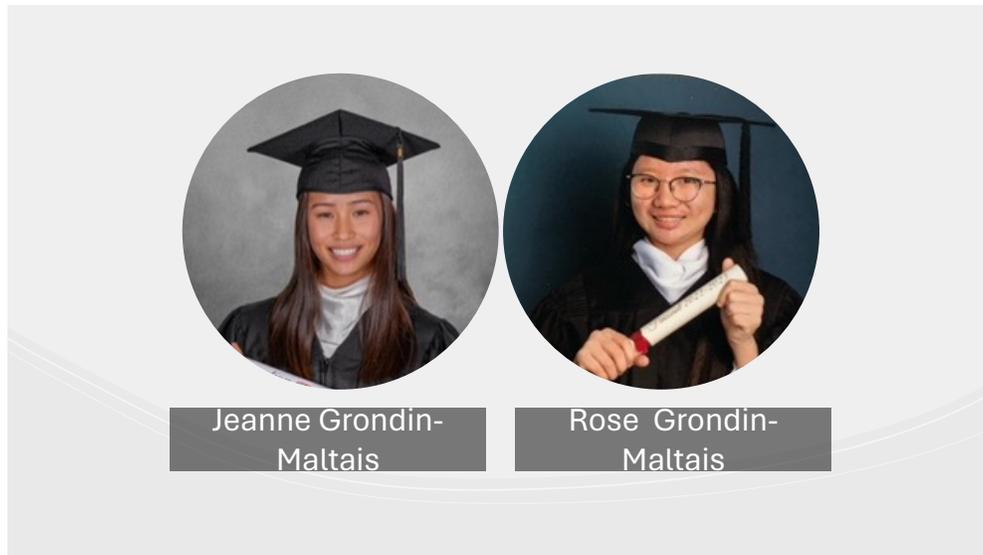
F. R. : Votre parcours semble s'être déroulé sur la voie Royale, sans embûche d'aucune sorte. Est-ce le cas ?

N. G. : : Non, lors du dépôt de mon mémoire intitulé *Réflexion sur le concept de discrimination fondée sur l'âge en droit administratif et en vertu des Chartes*, on m'a indiqué que certains aspects de mon mémoire devaient être approfondis. J'ai été d'abord choquée, mais me suis vite ravisée. Je ne suis pas du genre à baisser les bras. Avec le soutien de mon directeur de recherche, je suis retournée à ma table de travail. Le second dépôt a été le bon, j'ai obtenu mon diplôme.

### **Conciliation**

F. R. : Vous avez parlé d'un amoureux. En consultant votre cv bien rempli je suis convaincue que les études et la carrière ne vous ont guère laissé de temps pour fonder une famille. Je me trompe ?

N. G. : Oui (Nancy se lève, se dirige vers une étagère derrière elle et me ramène deux beaux portraits d'enfant soigneusement encadrés). Vous vous trompez parce que j'ai deux belles filles ; une de 21 ans et une autre de 12 ans. Toutes deux adoptées en Chine.



F. R. : Holala! Montage de dossier, séjours en Chine et congés de maternité. Comment s'est organisé tout ça ?

N. G. : À l'époque les congés parentaux n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. Le congé pour adoption se limitait à 10 semaines, soit la moitié de celui pour une naissance, lequel n'était déjà que de 20 semaines. Mon conjoint s'est libéré quelques jours pour m'accompagner au pays du soleil levant. Mais je voulais être avec mon enfant dans les premiers mois de sa vie. J'ai pris le risque de m'absenter pendant une année alors que je n'étais que contractuelle au gouvernement du Québec. J'ai renouvelé cinq ans plus tard pour mon autre fille, mais cette fois je bénéficiais d'une permanence ce qui diminuait le stress.

Puis je dois avouer que j'ai eu un conjoint dont les horaires fixes lui permettaient d'assumer plusieurs tâches liées au soin d'enfants sans compter qu'il bénéficiait de longs congés estivaux ajustés à ceux des enfants.

### **Carrière**

F. R. : Après avoir longtemps exercé dans différents domaines du droit, vous êtes maintenant depuis cinq ans, bien installée au ministère de la Justice direction du droit administratif, un retour aux sources, qui n'a pas l'heur de vous déplaire. Qu'est-ce qui vous passionne dans votre travail ?



Nancy Grondin, parmi ses collègues lors de la conférence des juristes de l'État en 2011

N. G. : Je suis aujourd'hui là où je voulais être, dans un poste, qui je pense, était fait pour moi. J'espère encore y progresser. J'aime le travail de recherche tout autant que celui de la rédaction. Ce qui me passionne dans le droit c'est qu'une loi n'est jamais un énoncé définitif. Elle est en quelque sorte organique et doit évoluer au fil des contextes, des mentalités et des réalités sociales. L'autre aspect qui me plaît énormément, c'est mon amour de la langue française. Il m'apparaît essentiel d'avoir un excellent français dans notre profession, d'user d'un langage inclusif et irréprochable.

F. R. : Si le droit mène à tout, on peut dire qu'il vous a mené à la satisfaction. Dernière question : aux filles qui voudraient suivre vos traces, quel conseil désirez-vous leur adresser ?

N. G. : le premier mot qui me vient instantanément à l'esprit c'est PERSÉVÉRER. J'ai dû mener pendant dans 10 ans un vrai parcours du combattant, mais jamais ne me suis laissée distraire de mon objectif.

F. R. : Voilà les filles, le mot est passé : PERSÉVÉREZ et merci encore madame Grondin pour ce témoignage.